



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppressions de postes à l'ONF inscrites dans le budget 2025

Question écrite n° 2032

Texte de la question

M. Anthony Boulogne alerte Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les potentielles suppressions de postes à l'Office national des forêts (ONF), gestionnaire des forêts publiques françaises. Il est effectivement prévu, dans la version initiale du projet de loi de finances pour 2025, la suppression de 95 postes en équivalent temps plein (ETP) à l'ONF. Cette réduction des effectifs s'inscrit dans une tendance plus large de coupes imposées à l'ONF depuis deux décennies : ainsi, entre 2000 et 2022, le nombre d'agents a chuté de 12 500 à 8 000. Ces suppressions sont difficilement compréhensibles étant donné l'importance capitale des missions de l'Office dans la préservation des bois et des forêts : l'Office gère en effet 1,7 million d'hectares de forêts domaniales appartenant à l'État et 2,9 millions d'hectares appartenant à d'autres propriétaires forestiers publics, dont les collectivités. Dans un rapport consacré à l'ONF, rendu en septembre 2024, la Cour des comptes notait que « ces réductions d'effectifs ont eu des conséquences importantes sur le maintien des compétences au sein de l'établissement ». La diminution des effectifs de l'ONF met à mal le bon exercice de ses missions d'intérêt général, à savoir la préservation de la biodiversité et la prévention des incendies. Alors que le pays a été touché de plein fouet par les incendies - plusieurs dizaines de milliers d'hectares sont partis en fumée ces dernières années - l'affaiblissement de l'Office national des forêts, tel qu'envisagé dans le budget 2025, n'est pas acceptable. La réalisation d'économies budgétaires en 2025 sur l'ONF reviendrait également à affaiblir encore davantage la capacité de réaction des communes forestières en cas de menaces environnementales. La gestion des forêts françaises ne peut pas faire l'objet de calculs budgétaires de court terme, comme l'indiquent très justement l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle (ADM 54) et la Fédération nationale des communes forestières de Meurthe-et-Moselle (COFOR 54). Les conséquences du dérèglement climatique sur la biodiversité et l'environnement nécessitent, non pas un coup de rabet, mais bien un investissement durable de la puissance publique dans l'ONF. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour protéger les moyens, tant matériels qu'humains, de l'Office national des forêts.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 prévoyait une baisse des effectifs de l'office national des forêts (ONF) de 95 postes, laquelle correspondait à une application du schéma d'emplois associé au contrat conclu entre l'État et l'établissement. Toutefois, dans un contexte marqué par la nécessaire adaptation des forêts publiques au changement climatique, la protection, la gestion et la régénération des forêts publiques restent une priorité du Gouvernement. En conséquence, le Gouvernement a pris la décision d'annuler cette baisse. Par ailleurs, dans un contexte budgétaire très contraint, il est envisagé que les moyens financiers alloués à l'ONF soient préservés, notamment pour les missions d'intérêt général confiées à l'établissement, confirmant ainsi le soutien de l'État à son opérateur forestier.

Données clés

Auteur : [M. Anthony Boulogne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2032

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6013

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 4050